



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2017

Extrait des délibérations du conseil municipal du 07 juillet 2017.

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme soumis à évaluation environnementale

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) soumis à évaluation environnementale de la commune de MENNECY tel qu'il est annexé à la présente délibération (*Document consultable au Secrétariat Général*).

DIT que conformément aux articles L.153-22, R.153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme, le P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public, à la Mairie Monique SAILLET aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne.

DIT que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie Monique SAILLET. La mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de MENNECY, conformément à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Préfète de l'Essonne et à l'accomplissement de ses mesures de publicité.

ADOpte A LA MAJORITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennechy
Conseiller régional